

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2016

RÈGLES ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Coronado, M. Molac, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Ruy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Roumégas et Mme Sas

ARTICLE 2 TER

À l'alinéa 10, supprimer les deux occurrences du mot :

« première ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rien ne vient justifier que la publication des éléments importants mentionnés aux 1° à 8° soit limitée à la première publication et à la première diffusion.